

CIRCULAIRE 035-24

Le 4 avril 2024

**RAPPORT ANNUEL DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION
RAPPORT D'INSPECTION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») publie son rapport annuel pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Ce rapport présente des informations générales concernant les activités réglementaires de la Division.

Vous trouverez le rapport annuel [ici](#).

Également, en 2023, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») a procédé à une inspection afin de vérifier de quelle manière la Bourse, par l'intermédiaire de la Division, exerce ses fonctions et pouvoirs d'organisme d'autoréglementation et dans quelle mesure elle se conforme aux dispositions des lois qui lui sont applicables ainsi qu'aux décisions rendues par l'Autorité. Le rapport, en date du 20 décembre 2023, couvre la période de 2020 à 2022.

Cette inspection et les constatations qui résultent des travaux réalisés s'inscrivent dans le processus d'optimisation des activités de la Division. La Division accueille ainsi favorablement les quatre constatations de l'Autorité et travaille déjà à leur résolution.

Pour consulter le rapport de l'Autorité, [cliquez ici](#).

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.